



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC

Voir dans le document/
See herein

NA

Québec

NA

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Scie de précision - CNRC	
Solicitation No. - N° de l'invitation 31206-203304/A	Date 2020-07-28
Client Reference No. - N° de référence du client 31206-203304	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCN-035-17956	
File No. - N° de dossier QCN-0-43016 (035)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-09-02	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Deslauriers, Annie	Buyer Id - Id de l'acheteur qcn035
Telephone No. - N° de téléphone (418) 571-5295 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA Site Saguenay via Newton porte 6 501 BOUL.DE L UNIVERSITE EST CHICOUTIMI Québec G7H8C3 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Delivery Required - Livraison exigée Voir Doc.	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Scie de précision auto-programmable

Conseil National de Recherche du Canada

Site Saguenay

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 ÉNONCÉ DES BESOINS	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 SERVICE DE CONNEXION POSTEL	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ...	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.2 BESOINS	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	11
6.4 DURÉE DU CONTRAT	11
6.5 RESPONSABLES	12
6.6 PAIEMENT	13
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	14
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
6.9 LOIS APPLICABLES	14
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	14
6.12 LIVRAISON	15
6.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	15
ANNEXE A – ÉNONCÉS DES BESOINS	16
ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT	20
ANNEXE C - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	21
ANNEXE D - FORMULAIRE D'ATTESTATION DU FABRICANT ORIGINAL DE MATÉRIEL (FOM)	22

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31206-203304/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31206-203304

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-0-43016

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN035
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des Besoins

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service de connexion Postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion Postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

[B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel – soumission.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région du Québec de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante :

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C – Instruments de paiement électronique afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

L'évaluation technique portera sur les critères techniques obligatoires détaillés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit démontrer chacun de ces critères techniques obligatoires à l'aide de documents et/ou brochures et/ou dessins techniques, lesquels doivent être présentés avec sa proposition.

Le soumissionnaire devrait compléter le tableau ci-dessous et le joindre à sa proposition.

- Référez-vous au tableau à la page suivante:

TABLEAU DES CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES		
Critères d'évaluation techniques obligatoires		Spécifications du soumissionnaire
SCIE DE PRÉCISION AUTO-PROGRAMMABLE		(le soumissionnaire devrait indiquer la référence aux documents techniques compris dans la soumission) Titre des documents, ainsi que les numéros de page et d'alinéa.
S2.1	Une capacité de meules d'un minimum de 200 mm de diamètre.	_____ _____
S2.2	Une capacité de réglage de la hauteur (déplacement dans l'axe Z) de la meule d'un minimum de 40 mm.	_____ _____
S2.3	Une capacité de coupe d'un minimum de 70 mm de diamètre.	_____ _____
S2.8	Une fonction programmable d'arrêt à une position spécifique.	_____ _____
S2.9	Une fonction de réduction automatique de l'avance.	_____ _____
S3	Un système permettant de programmer une séquence multi-coupe sans repositionnement de l'échantillon.	_____ _____
S6	Un moteur d'une puissance minimum de 1100W.	_____ _____
S13	Un système de positionnement par laser.	_____ _____

4.1.2 Évaluation financière

1. Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise comprises, et les taxes applicables exclues.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu droits acquittés (DDP), le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) site Saguenay, selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DDP.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestation du fabricant original de matériel (Annexe D)

- (a) Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original de l'ensemble du matériel proposé dans le cadre de sa soumission doit présenter un certificat signé par le fabricant original du matériel (et non par le soumissionnaire) attestant que le soumissionnaire est autorisé à fournir son matériel et à en assurer la maintenance. **(Annexe D)**.

Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original du matériel proposé au Canada à moins que l'attestation du fabricant n'ait été fournie au Canada. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de certificat du formulaire d'attestation du fabricant original du matériel (FOM) présenté dans la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du FOM, l'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires et des FOM qui utilisent un autre formulaire, le Canada déterminera, à sa seule discrétion, si tous les renseignements exigés ont été fournis. Toute modification aux énoncés du formulaire pourrait rendre la soumission irrecevable.

- (b) Si le matériel proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs FOM, un certificat distinct doit être présenté pour chacun des FOM.
- (c) Aux fins de la présente demande de soumissions, FOM désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom qui apparaît sur le matériel et sur tous les documents connexes.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

Note : La numérotation des clauses sera revue lors de l'octroi du contrat.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoins

L'entrepreneur doit fournir et livrer une scie de précision automatique et programmable conformément au besoin décrit à l'Annexe A.

6.2.1 Biens optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens qui sont décrits à l'annexe A du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment sur une période de vingt-quatre (24) mois suivant l'octroi du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2020-05-28) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date d'octroi du contrat jusqu'au 31 mars 2023 inclusivement.

6.4.2 Délai de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard neuf (9) semaines suivant l'octroi du contrat.

6.4.2.1 Délai de livraison – Livrables optionnels

Tous les biens livrables optionnels à l'annexe A doivent être reçus au plus tard neuf (9) semaines après avoir reçu une modification au contrat pour exercer l'option.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31206-203304/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31206-203304

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-0-43016

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN035
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Annie Deslauriers
Titre : Agente d'approvisionnement
Services publics et approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1550 Avenue d'Estimauville, Québec, Québec G1J 0C7
Téléphone : 418-571-5295
Télécopieur : 418-648-2209
Courriel : annie.deslauriers@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : [\(sera ajouté lors de l'attribution du contrat\)](#)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ ____
Télécopieur : ____ ____ ____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Autorité Administrative du client

Pour toute information relative à la facturation et/ou aux paiements, vous pouvez communiquer avec : [\(sera ajouté lors de l'attribution du contrat\)](#)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ ____
Télécopieur : ____ ____ ____
Courriel : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31206-203304/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31206-203304

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-0-43016

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN035
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.4 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Gestionnaire du contrat :

Nom : _____

Titre : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement – Prix de lots ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé à l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (le montant sera ajouté lors de l'attribution du contrat). Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix.

6.6.3 Modalités de paiement

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples.

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement).

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante : [\(à compléter lors de l'attribution du contrat\)](#)
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Énoncé des besoins;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Instruments de paiement électronique,
- f) Annexe D, Attestation du fabricant original de matériel, et
- g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ [\(à compléter lors de l'attribution du contrat\)](#)

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

A9068C	2010-01-11	Règlements concernant les emplacements du gouvernement
B1501C	2018-06-21	Appareillage électrique
B7500C	2006-06-16	Marchandises excédentaires
D9002C	2007-11-30	Ensembles incomplets
G1005C	2016-01-28	Assurance – aucune exigence particulière

6.12 Livraison

6.12.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) :

CNRC - Site Saguenay
501, boul. de l'Université Est (Porte 6, via rue Newton)
Chicoutimi, Québec G7H 8C3

Selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

ANNEXE A – ÉNONCÉS DES BESOINS

1. Objectif

Le conseil national de recherches du Canada (CNRC) site Saguenay, cherche à faire l'acquisition d'une scie de précision automatique et programmable.

Le positionnement du CNRC en fabrication avancée, dans les secteurs automobiles et aéronautiques, nécessite de sectionner les échantillons de façon précise et reproductible de divers matériaux multicouches et de pièces à haute valeur ajoutée.

La portée du travail comprend la fourniture, la livraison, l'installation, la formation et la documentation.

2. Besoin

- L'entrepreneur doit fournir une (1) scie de précision incluant les caractéristiques démontrées à la section 4. Spécifications techniques de la scie de précision.
- Option de quarante-deux (42) meules abrasives rencontrant les caractéristiques démontrées à la section 9. Spécifications techniques des livrables optionnels.

Note : Un maximum de deux modifications au contrat pourra être apporté pour faire l'acquisition des biens en option. Les articles pourront être acquis en totalité ou en partie seulement.

Les frais de livraison seront appliqués à chacune des livraisons, s'il y a lieu.

3. Livrables de base

Livrables	Qté	Spécifications	Délai de livraison
Scie de précision	1	Une (1) scie de précision automatique et programmable répondant aux spécifications techniques mentionnées à la section quatre (4) de la présente annexe.	Doit être livrée au plus tard neuf (9) semaines après l'octroi du contrat.
Installation	1	L'installation pour la mise en service, voir les sections cinq (5) et sept (7) de la présente annexe.	L'installation doit avoir lieu dans un maximum de trente (30) jours ouvrables suite à la livraison sur le site CNRC-Saguenay.
Formation	1	La formation d'une durée de sept (7) heures pour l'utilisation de l'équipement, voir section six (6) de la présente annexe.	La formation doit avoir lieu lors de l'installation de la scie.
Documentation	1	La documentation pour l'opération, voir section huit (8) de la présente annexe.	La documentation doit accompagner l'équipement lors de sa livraison.

4. Spécifications techniques de la scie de précision

La scie de précision livrée doit rencontrer les spécifications suivantes :

TABLEAU DE CONFORMITÉ TECHNIQUE	
S1	UNE TABLE DE COUPE
	S1.1 En acier inoxydable ou en aluminium coulé.
	S1.2 Résistante à la corrosion.
	S1.3 Ayant un minimum de 4 rainures en T.
	S1.4 Dimension d'un minimum de 250 mm X 180 mm.
S2	LES FONCTIONS DE PROGRAMMATION DE RÉGLAGES SUIVANTES
	S2.1 Une capacité de meules d'un minimum de 200 mm de diamètre.
	S2.2 Une capacité de réglage de la hauteur (déplacement dans l'axe Z) de la meule d'un minimum de 40 mm.
	S2.3 Une capacité de coupe d'un minimum de 70 mm de diamètre.
	S2.4 Une capacité de coupe d'un échantillon d'un minimum de 40 mm x 150 mm.
	S2.5 Une profondeur de coupe d'un minimum de 180 mm.
	S2.6 Une plage d'incrément de la profondeur de 0.10 mm.
	S2.7 Une vitesse de rotation de la lame entre 300-5000 tr/min.
	S2.8 Une fonction programmable d'arrêt à une position spécifique.
	S2.9 Une fonction de réduction automatique de l'avance.
	S2.10 Une visualisation de la charge du moteur en cours de coupe.
S3	UN SYSTÈME PERMETTANT DE PROGRAMMER UNE SÉQUENCE MULTI-COUBE SANS REPOSITIONNEMENT DE L'ÉCHANTILLON AVEC :
	S3.1 Une longueur d'un minimum de 40 mm.
	S3.2 Une programmation d'un multi déplacement à pas identique sur un échantillon.
	S3.3 Une programmation d'un minimum de trois (3) déplacements à pas différents sur un échantillon.
	S3.4 Une précision de déplacement d'un minimum de 50 microns.
S4	Un mode permettant un mouvement de la meule dans l'axe Z durant la coupe.
S5	Un pistolet ou une buse de nettoyage intégré.
S6	Un moteur d'une puissance minimum de 1100W.
S7	Un couvercle de protection à verrouillage, isolant la zone de coupe de l'utilisateur.
S8	Une fonction de sécurité « à deux mains ».
S9	Un éclairage de la chambre de coupe.
S10	Un bac de recirculation de lubrifiant intégré un minimum de 3.5 litres.
S11	Un débit de lubrifiant à la lame de coupe un minimum de 1.5 litre/min.
S12	Un bouton d'arrêt d'urgence situé sur le devant de l'appareil.
S13	Un système de positionnement par laser.
S14	L'appareil doit avoir un écran LCD avec rétroéclairage.
S15	L'appareil doit permettre la programmation, l'identification et la sauvegarde de méthodes.
S16	L'appareil doit permettre les déplacements en axes XY à l'aide d'un bouton de type joystick.

5. Installation et mise en service

- L'entrepreneur doit effectuer l'installation et la mise en service de l'équipement sur le site CNRC-Saguenay.
- L'installation doit avoir lieu dans un maximum de trente (30) jours ouvrables suite à la livraison sur le site CNRC-Saguenay.
- Le site CNRC-Saguenay sera responsable du déchargement.

6. Formation

Une formation complète, en français, d'une durée d'environ sept (7) heures doit être dispensée de jour à un maximum de quatre (4) utilisateurs lors de l'installation. La formation doit couvrir les éléments suivants :

- Fonctionnement;
- Programmation et autres fonctions;
- Entretien.
- Les frais de main-d'œuvre, d'outillage, de voyage, temps de déplacement et de subsistance doivent être inclus.

7. Responsabilités du client

a. Lors de la livraison :

- Déchargement et mise en place :
 1. Le client, le site CNRC-Saguenay, sera responsable du déchargement ainsi que de la disposition du matériel d'expédition.

b. Lors de l'installation :

- Services : Eau, air, électricité et modifications au bâtiment.
 1. L'entrepreneur devrait spécifier et indiquer dans sa proposition tous les services requis (eau-air-électricité) ainsi que les exigences spéciales et fournir, au besoin, les raccordements nécessaires.
 2. Le site CNRC-Saguenay est responsable de fournir l'eau, l'air, l'électricité et toutes les modifications nécessaires au bâtiment.

8. Documentation

L'entrepreneur doit fournir la documentation suivante :

- Manuel d'utilisateur incluant les risques et consignes de Santé Sécurité.
- Manuel d'entretien incluant :
 - Les listes des composantes pour le dépannage;
 - Les schémas électriques.

La documentation doit être fournie en anglais en format papier et électronique. Si une version française est disponible, la soumettre dans les deux formats.

9. Spécifications techniques des livrables optionnels

Livrables	Qté	Spécifications	Délai de livraison
Meules diamantées	2	Deux (2) meules diamantées pour matériaux durs et très durs d'un diamètre minimum de 200 mm.	Doit être livré au plus tard neuf (9) semaines après la réception d'une modification au contrat pour exercer l'option. Note : Un maximum de deux modifications au contrat pourra être apporté pour faire l'acquisition des biens en option. Les articles pourront être acquis en totalité ou en partie seulement.
Meules pour matériaux ferreux	10	Dix (10) meules pour matériaux ferreux d'un diamètre minimum de 200 mm.	
Meules pour matériaux non-ferreux	10	Dix (10) meules pour matériaux non-ferreux d'un diamètre minimum de 200 mm.	
Meules minérales et céramiques	10	Dix (10) meules pour matériaux de type minéraux et céramiques d'un diamètre minimum de 200 mm	
Meules adhésives et époxy	10	Dix (10) meules pour matériaux adhésifs et époxy d'un diamètre minimum de 200 mm.	

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

B1. Partie ferme

Article	Description	Qté	Unité	Prix unitaire ferme	Prix total
1)	Scie de précision automatique et programmable (Conformément au point 4 de l'Annexe A)	1	ch.	_____ \$	_____ \$
2)	Manuel d'utilisateur et manuels des services et d'entretien (Conformément au point 8 de l'Annexe A)	1	lot	_____ \$	_____ \$
3)	Livraison DDP (Québec, Canada), incluant les droits de douane, la manutention et la livraison.	1	lot	_____ \$	_____ \$
4)	Installation (Conformément au point 5 de l'Annexe A)	1	lot	_____ \$	_____ \$
5)	Formation (Conformément au point 6 de l'Annexe A)	1	lot	_____ \$	_____ \$
TOTAL (B1) = (Taxes applicable en sus)					_____ \$

B2. Partie optionnelle

Article	Description	Qté	Unité	Prix unitaire ferme	Prix total
1)	Meules diamantées pour matériaux durs et très durs (Conformément au point 9 de l'Annexe A)	2	ch.	_____ \$	_____ \$
2)	Meules pour matériaux ferreux (Conformément au point 9 de l'Annexe A)		ch.	_____ \$	_____ \$
3)	Meules pour matériaux non-ferreux (Conformément au point 9 de l'Annexe A)		ch.	_____ \$	_____ \$
4)	Meules pour minéraux et céramiques (Conformément au point 9 de l'Annexe A)		ch.	_____ \$	_____ \$
5)	Meules pour adhésifs et époxy (Conformément au point 9 de l'Annexe A)		ch.	_____ \$	_____ \$
6)	Livraison de livrables optionnels DDP (Québec, Canada), incluant les droits de douane, la manutention et la livraison.		ch.	_____ \$	_____ \$
TOTAL (B2) = (Taxes applicable en sus)					_____ \$
COÛT D'ÉVALUATION DE LA PROPOSITION (B1 + B2) =					_____ \$

Note : Un maximum de deux modifications au contrat pourra être apporté pour faire l'acquisition des biens en option. Les articles pourront être acquis en totalité ou en partie seulement. Les frais de livraison seront appliqués à chacune des livraisons, s'il y a lieu.

Exemple 1: Modification au contrat pour quantité 1 de l'article 1, quantité 4 de l'article 3 et les frais de livraison;
ou

Exemple 2: Modification au contrat pour quantité 2 de l'article 1, quantité 5 de l'article 3, quantité 10 de l'article 5 et les frais de livraison.

N° de l'invitation - Solicitation No.
31206-203304/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31206-203304

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-0-43016

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN035
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
31206-203304/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
31206-203304

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCN-0-43016

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCN035
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE D - Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)

Formulaire – À joindre avec la soumission

Réf. 5.2.3 Attestation du fabricant original de matériel

Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)	
Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant original de matériel (FOM) nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous.	
Nom du constructeur FOM	_____
Signature du signataire autorisé du FOM	_____
Nom en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM	_____
Titre en caractères d'imprimerie du signataire autorisé du FOM	_____
Adresse du signataire autorisé du FOM	_____
N° de téléphone du signataire autorisé du FOM	_____
N° de télécopieur du signataire autorisé du FOM	_____
Date de signature	_____
Numéro de la demande de soumissions	_____
Nom du soumissionnaire	_____